© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

interdiction jeux casino france pour résidant à l' étranger

Par Profil supprimé Postée le 04/07/2013 08:21

> un Français résidant au Vietnam, souhaite se faire interdire de casino sur toute la France.le consulat de France, à Hô Chi Minh,peut-il faire la démarche au même titre que la Direction Régionale Police Judiciaire?sinon quelle est la démarche possible? Quel est le délai pour l' obtenir? Merci.

Mise en ligne le 05/07/2013

Bonjour,

Le courrier de demande d'interdiction volontaire de jeux peut être adressé directement à l'adresse suivante:

Ministère de l'Intérieur

Direction des libertés publiques et des affaires juridiques

Bureau des cercles et jeux

Place Beauvau

75800 Paris Cedex 08

Pour plus de précisions et compte tenu de la spécificité de la demande, nous vous recommandons de joindre le "Service central des courses et jeux" au 01 82 24 60 56.

Cordialement.